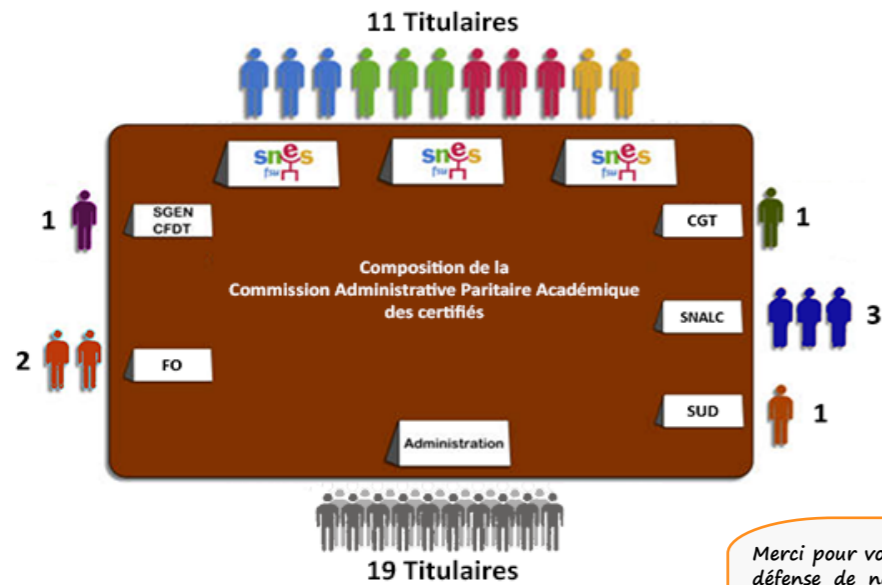


SNES-FSU - Académie de Versailles

CAPA des certifiés : 11 élus SNES-FSU sur 19



Composition des CAPA

Les élus SNES-FSU sont majoritaires dans les CAPA. Ce nombre constitue une réelle force : seul le SNES-FSU est en mesure de vérifier l'ensemble des opérations de carrière ou du mouvement. Seul le SNES-FSU se donne les moyens de peser face à l'Administration pour obtenir des avancées pour les collègues.

→ Et demain ? Pour continuer à être défendus efficacement, pour obtenir de nouvelles avancées, votez pour les listes SNES-FSU aux CAPA et CAPN !

Merci pour votre travail et merci d'œuvrer dans l'ombre à la défense de nos droits alors que bien souvent pris dans le tourbillon de la vie et « le nez dans le guidon » à ne penser qu'à boucler une séquence pour le bac afin de promouvoir l'égalité des chances dans nos classes, on en viendrait à y renoncer justement pour nous-mêmes à cette égalité qui est l'expression de notre chance de vivre dans une République.

L'action du SNES-FSU

- Le SNES-FSU est la seule organisation à avoir siégé dans toutes les instances et groupes de travail lors du dernier mandat.
- Seuls les élus du SNES-FSU font une analyse exhaustive du projet proposé par le Rectorat (promotion, mutations...) indispensable car toute erreur de l'Administration a des effets en chaîne sur l'ensemble des collègues concernés par ces opérations.
- Le SNES-FSU défend avec force les principes de respect des règles, de transparence dans les décisions de l'Administration afin que les droits des collègues soient respectés.
- Les élus du SNES-FSU ne diffusent les résultats des opérations de carrière qu'après une vérification minutieuse, afin de ne pas donner d'informations erronées aux collègues.

Le paritarisme, une garantie contre l'arbitraire.

La plupart des décisions concernant la carrière des enseignants sont soumises à avis des commissions administratives académiques (CAPA). Le paritarisme a été instauré en 1946, au lendemain d'une période particulièrement sombre de notre Histoire. Il garantit à tout agent de la Fonction publique le contrôle des actes de l'État employeur par des pairs élus et constitue ainsi le meilleur rempart contre l'arbitraire et l'opacité. Il est un des éléments incontournables de notre statut qui, en

garantissant aux Fonctionnaires une carrière évoluant en fonction d'éléments objectifs et transparents, les met à l'abri des pressions et garantit aux usagers une Fonction publique au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. **Le Gouvernement exprime clairement sa volonté de faire disparaître le paritarisme.** Dans l'académie, l'Administration a tenté à plusieurs reprises de s'affranchir des règles de gestion transparentes pour privilégier l'arbitraire. **Ces tentatives ont le plus souvent été mises en échec grâce à la détermination des élus SNES-FSU.**

→ Voter massivement pour les listes SNES-FSU en CAPA et CAPN, c'est adresser au Gouvernement un message très clair, celui de votre attachement à la transparence et à l'équité de traitement. C'est renforcer le paritarisme et l'action du SNES-FSU pour la défense des droits de tous les collègues.

Carrières, mutations... quelques exemples de ce que le SNES-FSU a gagné :

- **MUTATIONS** : en 4 ans, pour les mouvements inter et intra, les élus du SNES-FSU ont fait corriger plus de 5 000 barèmes ; autant de collègues qui ont vu leurs droits rétablis. Au seul mouvement inter 2018, 18,2 % des demandes ont été corrigées.
- **TZR** : en 2017, le SNES-FSU a obtenu le report de la phase d'ajustement, afin que davantage de supports soient intégrés à cette première étape de l'affectation des TZR, ce qui a permis un plus grand nombre d'affectations à l'année prononcées dès le mois de juillet.
- **HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS** : sur les 4 dernières années, les commissaires paritaires ont fait diminuer de manière significative le nombre d'oppositions Recteur, souvent injustes. Et lors de la campagne 2018, les élus SNES-FSU ont obtenu la transformation de 51 avis « à consolider » en avis « satisfaisant ».
- **HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS** : en 2018, les élus SNES-FSU ont obtenu l'utilisation de l'intégralité du contingent d'avis « Très Satisfaisant » et « Excellent » de manière équilibrée sur les différentes cohortes.
- **CLASSE EXCEPTIONNELLE DES CERTIFIÉS** : En 2018, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont obtenu la réintégration dans le tableau d'avancement des collègues ayant déposé un dossier pour un départ à la retraite le 1/09/2018, le Rectorat les ayant exclus de manière injustifiée des promotions. En 2017, les élus du SNES-FSU ont dénoncé l'absence de plusieurs centaines d'avis, ce qui pénalisait les collègues concernés. L'Administration a dû faire les modifications nécessaires.
- **CONGÉS DE FORMATION** : en 2018, les interventions du SNES-FSU ont permis d'augmenter le contingent : 1 398 mois ont ainsi été accordés (+78 mois). En 2017, 1 406 mois ont été accordés (+ 86 mois). Cela a donc permis d'augmenter significativement le nombre de bénéficiaires.
- **ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE** : en 2018, les interventions des élus SNES-FSU ont permis d'obtenir l'inscription sur la liste des proposés de nombreux collègues dont la candidature n'avait pas été retenue initialement.
- **CPE – HORS-CLASSE** : les élus CPE ont obtenu la levée d'avis défavorables pour des collègues à qui il était reproché des congés maladie.
- **PROMOTION DES CERTIFIÉS** : en 2017, la situation des collègues titulaires depuis au moins 5 ans et n'ayant jamais été inspectés a enfin été prise en compte. En 2016, les élus du SNES-FSU avaient obtenu un vieillissement des notes pédagogiques plus juste pour tous grâce à un repositionnement strict de la notation pédagogique en fonction de l'échelon.

J'ai postulé à la classe exceptionnelle 1^{er} vivier. Je me suis aperçue qu'il manquait des éléments dans mon dossier (7 années de ZEP). J'ai contacté le SNES, qui a été très actif : un collègue m'a appelé dès le lendemain et a signalé cet incident au Rectorat. Dix jours après, mon dossier était correct, l'erreur avait été réparée. La présence de membres du SNES dans les commissions est primordiale pour défendre les collègues et contrôler les dossiers.

Avec les TZR, le SNES à l'offensive !



Affectations hors-zone, appariements de BMP intenable, majorité du service en SEGPA, les TZR servent trop souvent de variables d'ajustement pour l'Administration qui tente ainsi par tous les moyens de masquer les effets de la crise de recrutement. Les commissaires paritaires du SNES-FSU défendent avec opiniâtreté les TZR : lors de la phase d'ajustement, ils obtiennent des améliorations significatives dans l'affectation des collègues. En 2017, ils ont obtenu le déplacement de la phase d'ajustement : le Rectorat avait décidé, unilatéralement, de la placer fin juin, soit avant la transmission par les établissements de bon nombre de supports liés aux ajustements de fin d'année, ce qui réduisait de fait les possibilités d'affectation des TZR. Par une action déterminée, associant les collègues (pétition en ligne, rassemblement...), le SNES-FSU est parvenu à faire reculer le Rectorat, contraint de replacer cette phase d'ajustement un peu avant la mi-juillet, ce qui a permis d'affecter à l'année plus de TZR. **Le SNES-FSU a également obtenu la rédaction d'une circulaire sur les frais de déplacement, la mise en paiement de ces frais, des ISSR et des frais de repas.**

→ Pour continuer d'être représentés par des élus combattifs et réellement soucieux des conditions d'emploi des TZR, votez SNES-FSU aux CAPA et CAPN !